

BULLETIN D'INSCRIPTION MINI-WEBINAIRE



Gaz d'extinction
03/12/2021 – 9h à 10h

QUI SOMMES-NOUS ?

ANPI asbl, issue des secteurs de l'assurance et de l'industrie visant la prévention des incendies et des vols, est une association sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques existantes et d'établir des règles de conduites en absence de textes officiels. ANPI se doit de garantir la fiabilité des produits, des installations et des services associés, par voie d'inspections, d'essais laboratoires et de certifications.

Installations fixes d'extinction à gaz, LA solution pour vos risques sensibles

Le point sur les derniers référentiels – approbations de plans et de notes de calculs – inspections – obligations – rappels des critères importants

Confirmez votre participation :

- via notre site <https://www.anpi.be/fr/evenements>
- par email à imc@anpi.be

Pour une commande en ligne avec réduction, demandez votre code de réduction à imc@anpi.be.

Nom : Prénom :

Fonction : Société :

Adresse postale :

Téléphone : GSM :

E-mail :

Adresse de facturation : n° de PO.....

E-mail de facturation :

TVA : BE.....

s'inscrit au **mini-webinaire du 03/12/2021 (9h-10h)** et s'engage à verser anticipativement le montant de l'inscription. Prix de base : 60€ HTVA

ANPI asbl

Granbonpré 1
Parc scientifique Fleming
1348 Louvain-la-Neuve
Belgique

IBAN: BE11 0014 9325 1948
Communication : Mini-webinaire 03/12/2021 + Nom et prénom
Montant : € 72,60 TVAC

Une confirmation d'inscription ainsi que la facture vous seront adressées par e-mail.

Bénéficie d'une réduction (non-cumulable) de:

- 15% en tant qu'abonné « Expert » (€ 61,71 TVAC)
- 50% en tant que membre d'une zone de secours ou police (€ 36,30 TVAC)
- 10% en tant que Membre de ANPI asbl (€ 65,34 TVAC)
- 10% en tant qu'étudiant (€ 65,34 TVAC)

Date : Signature:

Conditions d'annulation : pour donner lieu à remboursement, l'annulation doit nous être signifiée par e-mail (imc@anpi.be) au plus tard 4 jours ouvrables avant l'événement. Passé ce délai, ANPI se réserve le droit de facturer €50 de frais de gestion et de catering, excepté sur remise d'un certificat médical envoyé à imc@anpi.be au plus tard le jour de l'événement.

Dans le cadre du RGPD, vous pouvez consulter notre politique de gestion des données sur www.anpi.be. Si vous ne désirez pas être tenu au courant de nos activités, veuillez envoyer « Unsubscribe » à imc@anpi.be.